



## Ce serait pour un Renseignements

Par **sev18**, le **02/07/2021** à **23:11**

**Bonjour, (tout 1er message doit commencer par "Bonjour,")**

Ce serait pour un renseignement. J'ai une allergique invalidante à la poussière de farine et aux acariens. Je travaille en boulangerie industrielle. Mon employeur m'a dit qu'il ne peut pas aménager un poste en boulangerie et enlever la farine sur le pain. Il ma dit : " votre médecin traitant pense à un licenciement". Je suis en cdi depuis octobre 2020. Je n'ai pas vu la médecine du travail encore. Cela veut dire quoi exactement ?

Merci.

Par **P.M.**, le **02/07/2021** à **23:21**

Bonjour,

Ce n'est pas le médecin traitant mais le Médecin du Travail qui peut décider d'une inaptitude...

Vous auriez dû avoir à l'embauche une visite d'information et de prévention au maximum dans les trois premiers mois...